



Lors de ses allocutions télévisées du printemps dernier, le président de la république martelait à qui voulait l'entendre que le monde d'après ne serait pas le monde d'avant.

Force est de constater qu'à la DGFIP ce n'est pas le cas. Sitôt la période de confinement terminée le train des réformes à repris de plus belle : poursuite du Nouveau Réseau de Proximité, de la dé-métropolisation dont les cartes ont été dévoilées en pleine Commission Exécutive Nationale (ça devient une habitude vous aviez déjà rendu public le NRP durant notre congrès. De là à croire que c'est un fait exprès il n'y a qu'un pas...), application de la loi de transformation de la fonction publique et des LDG dans notre administration.

Au total 30 groupes de travail ont été programmés depuis le 1er septembre pour liquider la DGFIP, ses emplois, ses missions et l'on constate que le jour d'après est pire que le jour d'avant !

Envolées les belles promesses sur les premiers de corvées : gel du point d'indice dans la fonction publique, attribution d'une prime dite Covid à la discrétion des chefs de service pour diviser les agents, accélérations des suppressions d'emplois à la DGFIP, remise en cause des règles de mutation, la liste est longue.

L'ordre du jour de ce groupe de travail est constitué de 3 fiches dont les sujets sont :

- ☐ l'évaluation à froid de la formation initiale renouvelée des inspecteurs stagiaires ;
- ☐ la mise en place de la formation initiale renouvelée des contrôleurs stagiaires ;
- ☐ la formation initiale des agents A et B durant la crise sanitaire.

Concernant l'évaluation de la formation initiale des A stagiaires, sans rentrer dans le détail de la fiche, le taux de satisfaction est tout juste au-dessus de la moyenne avec 52%. Le taux de réponse « assez satisfaisant » tourne autour de 25% suivant les filières de formation. Bref le retour est plus que mitigé.

Les principaux griefs mis en avant sont : une phase de socle trop théorique et trop longue notamment en ce qui concerne le management. Du coup, la phase de spécialisation « bloc 1er métier » est jugée trop courte.

La durée du stage pratique probatoire est encore une fois jugée trop courte par les stagiaires comme par les chefs de service.

A ce résultat rien d'étonnant, la scolarité renouvelée est en fait une scolarité amputée de 6 mois : la formation en établissement est passée de 11 mois à 8 mois et le stage pratique de 6 mois à 12 semaines en pleine période des congés d'été.

Concernant la formation initiale des contrôleurs stagiaires, nous déplorons que les décrets et arrêtés d'application soient publiés tardivement voir rétro activement.

Nous déplorons aussi que le groupe de travail se tienne alors que la décision a déjà été prise par l'administration d'imposer cette nouvelle formation (même si nous ne nous faisons pas d'illusions sur votre capacité à prendre en compte l'avis des représentants des personnels). Pour cette formation renouvelée, c'est la même logique qui prévaut que pour la formation des inspecteurs : la phase en établissement est raccourcie d'un mois et le stage pratique devient probatoire.

Vous le savez, la CGT est farouchement opposée à un stage sanction : le stage avait et devrait avoir pour objet de mettre en pratique les enseignements dispensés en établissement. Le stage probatoire poursuit un autre but : évaluer le comportement et l'intégration dans le service du stagiaire. Tout est dit dans l'intitulé d'une des 2 unités de compétence évaluées ! Exit les collègues réservés, timides pour qui s'intégrer dans un service demande plus de temps.

Pour la CGT, sans rentrer dans le détail de la fiche, la formation professionnelle se doit d'être qualifiante. Elle doit permettre aux lauréats d'un concours d'apprendre les gestes métiers en formation initiale d'une part et de les mettre en pratique lors du stage d'autre part.

Concernant la fiche sur la formation initiale des stagiaires durant la crise sanitaire, nous sommes très surpris qu'elle ne fasse un bilan que sur la formation initiale des A et B stagiaires. Quid des agents de catégorie C qui ont suivi une nouvelle scolarité (de surcroît en tout distanciel pour les lauréats du concours).

Encore une fois c'est accordé peu de cas des collègues de catégorie C.

Cette administration est à l'image de notre société : pyramidale ! Plus on est en bas de l'échelle sociale moins on est considéré ! Les premiers de corvée ne sont là que pour faire les petites mains, pas pour se partager le gâteau.

La CGT est consciente des difficultés organisationnelles engendrées par la crise Covid. Elle se bat depuis son début pour qu'aucun salarié ne soit mis en danger dans l'exercice de sa profession.

Pour autant nous trouvons scandaleux que l'administration se serve de cette crise pour entraver l'activité syndicale sur les écoles. Comment comprendre que l'on nous interdise de distribuer le matériel syndical aux stagiaires au motif que les contacts manu portés seraient un vecteur de contamination, de tenir des stands pour les accueillir, alors même qu'elle autorise une boulangerie à tenir un stand dans le hall de l'établissement de Noisy ?

Nous ne pouvons terminer cette déclaration sans pointer les problèmes que rencontrent les stagiaires qui viennent de rentrer à l'enfip en septembre et octobre.

Tout d'abord, nous réitérons notre demande (restée sans réponse à ce jour comme d'autres) que les stagiaires en distanciel bénéficient de la prime de scolarité. Cette situation leur est imposée et engage des frais pour suivre leur scolarité, cf. notre message dans lequel nous détaillons ces frais.

Ensuite, comme d'habitude serions-nous tentés de dire, les payes de IS comportent de nombreuses erreurs ou omissions, nous vous demandons de faire le nécessaire pour que cette situation soit réglée au plus vite.

Vous avez supprimé le 3ème Conseil de promo de la promotion IS 2019/202. Cela nous prive, vous prive d'un retour d'expérience de ces stagiaires qui ont vécu une scolarité pour le moins mouvementé.

Nous souhaiterions rapidement disposer des modalités d'organisation des premières épreuves écrites tant pour les collègues en présentiel, que pour les collègues en distanciel.

Nous souhaiterions aussi connaître très rapidement les modalités d'organisation des élections au prochain conseil de promotion.

fichiers:



[Télécharger dl_gt_du_7_octobre_2020_6_10_20.pdf](#) (288.3 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[GT 2020](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
